

INSCRIPTIONS RESTAURATION SCOLAIRE

ANNEE SCOLAIRE 2025/2026

Les familles des élèves inscrits au RPI Teurthéville-Hague / Sideville sont invitées à compléter les documents nécessaires à l'inscription à la cantine pour la rentrée (Obligatoire chaque année)

Le formulaire d'inscription sera disponible sur le site internet de la mairie ou disponible dans vos mairies de résidence **du 10 juin au 5 juillet 2025**.

Les dossiers sont à retourner à la mairie de Teurthéville-Hague, soit par mail (secretariat@teurtheville-hague.fr), soit dans la boîte aux lettres de la mairie.

Seul les dossiers d'inscription complets seront pris en compte :

- ⇒ Fiche d'inscription (1 par élève) en indiquant le **N° d'allocataire CAF (obligatoire)**
- ⇒ Formulaire de prélèvement + RIB (sauf pour les familles ayant déjà opté pour ce mode de règlement et n'ayant pas changé d'établissement bancaire)
- ⇒ PAI en cas de régime alimentaire spécifique
- ⇒ Règlement intérieur à la restauration scolaire signé